

Adoption de la tarification 2017 de mise à disposition du hall et de l'auditorium du bâtiment central – Additif cas n° 5.

Conseil d'administration du 6 mars 2017

Délibération 2017/03/CA-012

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent l'additif « cas n° 5 » aux tarifs 2017 de mise à disposition du nouvel espace de diffusion des savoirs - hall et auditorium du bâtiment central (document joint).

Toulouse, le 6 mars 2017
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 35
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 22
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 8
Ne prennent pas part au vote : 0

Tarifs (HT) de mise à disposition des locaux

- Cas 5 -

Colloques/événements organisés par des laboratoires, avec droits d'entrée (subvention et/ou billetterie)

Le tarif de la mise à disposition comprend :

- location des espaces
- accès parkings
- accès local traiteur
- fluides (chauffage, eau, électricité)
- wifi
- écrans d'information
- frais de gestion de dossier

A ce tarif, s'ajoutent les :

Prestations obligatoires*, facturées au coût réel.

A titre indicatif sur une base de 8 heures :

- agent de sécurité (1 agent) : 163 €
- régisseur : 265 €
- nettoyage des locaux (hall, auditorium, sanitaires) : 334 €

Prestations complémentaires à la demande*, facturées selon devis du prestataire :

- hôtesse d'accueil
- vestiaire
- captation et retransmission vidéo
- photographe
- traiteur

* Des frais de gestion équivalent à 4% s'ajoutent aux prestations obligatoires et complémentaires

| | | |
|---------------------------------------------------------|------------|----------|
| Journée base de 8h (de 9h à 18h) | Salle | Tarif HT |
| | Auditorium | 1 400 |
| | Hall | 700 |
| Journée base de 4h (de 9h à 18h) | Salle | Tarif HT |
| | Auditorium | 840 |
| | Hall | 420 |
| Soirée (période de 4h consécutives entre 18h et 24h) | Salle | Tarif HT |
| | Auditorium | 1 400 |
| | Hall | 700 |

Les tarifs pour la mise à disposition des espaces sur une ½ journée (période consécutive de 4h entre 9 h et 18h) équivalent à 60% du tarif journalier.

Les tarifs pour la mise à disposition des espaces en soirée (période consécutive de 4h entre 18h et 24h) équivalent à 100% du tarif journalier.